

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
11 octobre 2013

OBJET : Contrat accompagnatrice scolaire

Le conseil municipal décide d'ouvrir un poste d'Accompagnatrice scolaire, pour une durée de 02H par semaine, du 02 septembre 2013 au 05 juillet 2014.

Madame WEISSENBACH Christelle est donc recrutée en tant qu'Adjoint Technique de 2^{ème} classe pendant cette période.

Sa rémunération sera calculée sur la base de 02/35 H indice Majoré 309, Indice Brut 297.

Le Maire est autorisé à signé le contrat correspondant.

OBJET : Convention hivernale DITAM

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'accepter la convention hivernale proposée par le conseil général
- Autorise le maire à signer cette dite convention.

OBJET : Convention transport accompagnatrice scolaire

Une convention a été mise en place par la Commune de Bertrambois afin de définir les modalités des partages des frais de transports concernant l'Accompagnatrice Scolaire année 2013-2014.

Après en avoir délibéré le conseil :
Accepte à l'unanimité des présents, ladite convention.
Autorise le Maire à la signer.

OBJET : Programme de coupe 2014

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'accepter la programmation de l'O.N.F. concernant la coupe de bois pour l'année 2014

OBJET : Devis débroussaillage

Le conseil accepte à l'unanimité le devis n° 27 de l'entreprise EURL HISIGER située à SCHNECKENBUCH (57) afin de réaliser le débroussaillage et fauchage des routes et chemin communaux.

Montant HT 1 202.00 €
Montant TTC 1 437.60 €

Le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

OBJET : Devis NITTING

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis n° 013 04639 de l'entreprise NITTING SARL située à AUTREPIERRE afin de créer une aire d'aspiration incendie étang « du Moulin ».

Montant HT 4 925.35 €
Montant TTC 5 890.72 €

Le Maire est autorisé à signer le devis correspondant.

OBJET : Don Monsieur TECLES

Afin de remercier la municipalité pour la cérémonie de remise de la médaille du travail, Monsieur TECLES a souhaité faire un don à la commune.

Le conseil à l'unanimité des présents accepte le don d'un montant de 50.00 € de Monsieur TECLES.

OBJET : Fusion des budgets eau et assainissement

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 28 juin dernier.

Vu le déficit sur le budget de l'eau, et l'excédent sur le budget Assainissement, le Maire explique au conseil municipal qui sera judicieux de fusionner les 2 budgets annexes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de :

*Envelopper le budget eau dans le budget assainissement
Appeler le budget annexe : Budget assainissement – eau
Autorise le Maire à signer tout document correspondant à cette fusion.*

OBJET : Prix du bois de chauffage

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de fixer les prix suivants :

Hêtre : 39 €uros
Chêne : 35 €uros
Autre : 22 €uros
Charme : 39 €uros

Ces tarifs sont applicables pour l'année 2013.

OBJET : Prix de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de fixer les prix suivants :

Prix du m³ d'eau : 1.05 €

Prix de l'assainissement : 0.50€

Location de compteur : 14 €

Ces tarifs sont applicables pour l'année 2013.

OBJET : Création de régie pour les chèques de caution salle polyvalente

Lors de chaque location de la salle polyvalente de la commune, un chèque de caution de 500.00 € est demandé au locataire.

Afin de pouvoir garder le chèque en mairie de la date de la convention de location et la date de restitution des clés le conseil décide à l'unanimité des présents d'ouvrir une régie de valeur inactive réservée au chèque de cautions.

OBJET : Stérilisation chattes

Suite à un problème concernant le nombre de chats qui règnent dans le village, la commune a décidé de prendre à sa charge la stérilisation de deux chattes.

Montant total pour les deux chattes : 200.00 €

Cette prise en charge, est exceptionnelle.

Le Maire,

MATHIEU Joël